



LETTRE D'INFORMATION DESTINÉE AUX HABITANTS DE LA CITÉ SAINTE MARIE à SÉRIFONTAINE

Sérifontaine, le 08 Décembre 2020.

Habitants de la Cité Sainte Marie,

Suite aux nombreuses doléances des citoyens du quartier à propos de la prolifération des rats dans votre secteur et après la visite sur place d'un expert et d'un membre de la municipalité, la mairie de Sérifontaine s'engage à vous accompagner dans l'éradication de ces rongeurs nuisibles, ou tout au moins à en limiter la multiplication en régulant la population de cette espèce.

Pour traiter ce problème en profondeur, nous invitons l'ensemble des résidents de la cité Sainte Marie à venir récupérer gratuitement en Mairie un produit raticide permettant d'atteindre, le plus rapidement possible, l'objectif de dératisation.

Ce produit toxique pour la famille des muridés doit être utilisé massivement et collectivement par les habitants en le disposant principalement dans les lieux suivants ayant été repérés comme principales voies de passage ou de nidation :

- ✘ dans les regards des compteurs d'eau.
- ✘ dans tous les bâtiments extérieurs hors habitations (dépendances, garages, etc.).
- ✘ autour des poulaillers, des pigeonniers, des clapiers, etc.

Nous restons à votre écoute pour toute information complémentaire et nous nous tenons à disposition pour vous guider dans les démarches à suivre.

Nous comptons sur vous et vous adressons nos plus cordiales salutations.

RECOMMANDATIONS DE SÉCURITÉ IMPORTANTES :

- ✘ Entreposer le produit HORS de la portée des enfants et des animaux domestiques et/ou d'élevage.
- ✘ Utiliser des gants LORS de la manipulation du produit.
- ✘ Laver les mains soigneusement après utilisation du produit.
- ✘ Conserver le produit dans un endroit sec, frais, ventilé et fermé.

L'Adjoint au Maire,
Didier PIGNE